

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 17 octobre 2016

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 17 octobre 2016 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents :

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Thierry GERARD,
Madame Joséphine KUDIN,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Angélique GUILLAND,
Madame Karine POIROT,
Monsieur Maxime SIEYES,

Madame Christelle CHALENDARD,
Monsieur Denis JACQUELIN,
Madame Isabelle CHABERT,
Madame Stéphanie ORR,
Monsieur Philippe MANTELLO,
Madame Aya N'GUESSAN,
Monsieur Julien MONNET,
Madame Sophie MUZEAU,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Robert GARDETTE,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Brigitte BEL.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Monsieur Alexandre GENNARO à Monsieur Patrick MIGNOLA,
Madame Maud GALLICE à Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Claire YAKOUB à Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Yves MARECHAL à Madame Chantal GIORDA.

Absent excusé :

Monsieur Gilbert DUBONNET,

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 11 octobre 2016.
Affichage de la convocation le mardi 11 octobre 2016.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Gérard BLANC comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la commune au cours de l'année 2015.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de l'avenant n° 1 à intervenir avec CHAMBERY METROPOLE relatif à la convention pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire et des voiries d'intérêt communautaire au titre du développement économique.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le transfert de domanialité de l'éclairage public du carrefour de la Trousse du Département à la commune de La Ravoire.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas appliquer de pénalités de retard pour le lot n° 2 – Etanchéité de toiture du marché de reconstruction du Club house de tennis.
- **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet éducatif territorial pour la période 2016/2019 de la commune de La Ravoire.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1^{er} novembre 2016.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, dans le cadre des échanges avec la ville allemande jumelée de Teningen, Monsieur Jean-Louis LANFANT à faire l'avance des frais (péage, carburant, transports en commun, restauration) occasionnés lors du voyage à Teningen du 21 au 23 octobre 2016 ; précise que les frais engagés à cette occasion seront lui remboursés sur présentation des justificatifs par mandat administratif.

Le Maire,

Patrick MIGNOLA.